



PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 22 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

DELIBERATION N°2023-17

Objet : Demande de résiliation du bail emphytéotique administratif du Vieux Moulin.

Rapporteur : M. Sébastien Arnaux

Exposé des motifs :

Considérant que, en janvier 2012, le Conseil Général a acquis par acte des 28 et 31 janvier 2012, un ensemble immobilier constitué de landes de bois et d'un bâtiment anciennement à usage d'hôtel et restaurant (cadastré aux parcelles C254, C255, C256 et C1366),

Considérant qu'en mai 2015, le Conseil Départemental a donné en bail emphytéotique administratif cet ensemble immobilier à l'EPCC Pont du Gard pour une durée de 30 ans et pour une valeur de 3 322 185,08 € HT,

Considérant qu'en février 2019, le Conseil Départemental avait prévu d'effectuer la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment,

Considérant que, la réhabilitation et la restructuration complètes devront comporter une mise en sécurité et restauration extérieure dans un premier temps, et des aménagements intérieurs dans un second temps,

Considérant que, cet investissement lourd, ne peut se faire sans investissements financiers conséquents. Que ces derniers ne sauraient être portés par l'EPCC,

Considérant que, dès lors, l'EPCC Pont du Gard, en accord avec la présidence du Département du Gard, va adresser une demande de résiliation du BEA et son avenant,

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,**

- ✓ Approuve la demande de résiliation du bail emphytéotique administratif à adresser au Département du Gard,
- ✓ Autorise le Directeur Général à signer l'acte de résiliation du bail emphytéotique administratif, et de prendre toute décision relative à sa mise en œuvre,
- ✓ Autorise la sortie du bien de l'inventaire foncier de l'EPCC à la valeur nette comptable de 3 322 185,08 € HT €.

*_**

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*_**

Étaient présents :

M. Malavieille, M. Vallespi, M. Sauzet, M. Cartailleur, M. Guillaud, M. Cassar, M. Nicolas, Mme Rebuffat.

Avait donné une procuration écrite :

Mme Dherbecourt donne procuration à M. Vallespi.
M. Bouget donne procuration à M. Malavieille.
M. Favaron donne procuration à M. Nicolas.

Fait à Vers, le 22 mars 2023.

Le Président

M. Patrick Malavieille

